

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
MAIRIE DE SAINT MARS LA REORTHE**

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf juillet à vingt heures, le conseil municipal de la commune de **SAINT MARS LA REORTHE**, légalement convoqué le 03/07/2024 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Patrice BERTRAND, maire.

**Nombre de conseillers en exercice** : 15

**Conseillers présents** : Patrice BERTRAND, Laydie PASQUIER, Charlotte DE VILLIERS, Sylvie BOUDAUD, Sylvie CAILLAUD, Alexandra FONTENEAU, Claude GELOT, Vincent MICHEL, Laurence MICHOT, Jean-Jacques MOURGEOTTE, Geoffrey PUAUD, Henri RETAILLEAU, Cyril RAUTURIER, Virginie AUDUREAU.

**Conseiller absent** : Éric RETAILLEAU

**Secrétaire de séance** : Laurence MICHOT

-----

**24-36-05 MARCHÉ DE PRESTATIONS DE FORMATION DES AGENTS EN MATIÈRE DE SANTÉ / SÉCURITÉ  
– ACCORDS-CADRES MONO-ATTRIBUTAIRES AVEC ÉMISSION DE BONS DE COMMANDE - ADHESION  
AU GROUPEMENT DE COMMANDES – AUTORISATION DE SIGNATURE**

Dans le cadre de leurs missions respectives et du fonctionnement de leurs services, la Communauté de Communes du Pays des Herbiers, les communes du Pays des Herbiers et leur CCAS, le CIAS du Pays des Herbiers ainsi que le SIVU de Beaurepaire / Mesnard la Barotière confient des prestations de formation de leurs agents en matière de santé / sécurité à des entreprises spécialisées. Les marchés en cours, conclus dans le cadre du précédent groupement de commandes, arrivent à terme le 31 décembre 2024.

Aussi, dans un souci de rationalisation et d'optimisation des coûts, pour ce type d'achat, et afin de permettre l'organisation de sessions de formation groupées, il est proposé la constitution d'un nouveau groupement de commandes entre les membres suivants :

- la Commune de Beaurepaire,
- la Commune des Epesses,
- la Commune des Herbiers,
- la Commune de Mesnard-la-Barotière,
- la Commune de Mouchamps,
- la Commune de Saint Mars la Réorthe,
- la Commune de Saint Paul en Pareds,
- la Commune de Vendrennes,
- le CCAS de la Commune des Epesses,
- le CCAS de la Commune des Herbiers,
- le CCAS de la Commune de Mouchamps,
- le CCAS de la Commune de Vendrennes,
- la Communauté de Communes du Pays des Herbiers,
- le CIAS du Pays des Herbiers,
- le SIVU Beaurepaire / Mesnard-la-Barotière.

La convention constitutive du nouveau groupement de commandes prévoit que le coordonnateur du groupement sera le représentant légal de la Commune des Herbiers et que la « Commission MAPA » compétente sera constituée d'un membre de l'Assemblée délibérante de chaque collectivité membre du groupement élu en son sein. Le coordonnateur sera chargé, à ce titre, de procéder à l'ensemble de la procédure de mise en concurrence dans le respect des règles du Code de la Commande Publique,

Envoyé en préfecture le 10/07/2024

Reçu en préfecture le 10/07/2024

Publié le

ID : 085-218502425-20240709-24\_36\_05-DE



de désigner les titulaires retenus et de notifier les marchés pour chaque adhérent. Chaque membre du groupement signera et exécutera lui-même son marché, pour la part lui revenant.

Compte tenu de l'estimation globale du marché pour l'ensemble du groupement supérieure à 221 000 € HT, de l'annexe 3 au Code de la Commande Publique relative aux contrats de la commande publique ayant pour objet des services sociaux et autres services spécifiques et afin de pérenniser cette démarche, il est proposé de lancer, sous forme de procédure adaptée, un marché faisant l'objet de dix-huit lots sous forme d'accords-cadres mono-attributaires avec émission de bons de commande dont les montants minimum et maximum pour la durée du marché et par collectivité sont les suivants :

INTITULE DES LOTS	Commune de Beaufrepaire		Commune des Epesses		Commune des Herbiers		Commune de Mesnard la Barotière		Commune de Mouchamps		Commune de Saint Mars la Réorthe		Commune de		ENSEMBLE DU GROUPEMENT DE COMMANDES	
	Montant Minimum du marché	Montant Maximum du marché	Montant Minimum du marché	Montant Maximum du marché	Montant Minimum du marché	Montant Maximum du marché	Montant Minimum du marché	Montant Maximum du marché	Montant Minimum du marché	Montant Maximum du marché	Montant Minimum du marché	Montant Maximum du marché	Montant Minimum du marché	Montant Maximum du marché	Montant Minimum du marché	Montant Maximum du marché
Lot 1 – PSC1 (Prévention Secours Civiques de niveau 1)	100	400	150	1 200	3 000	5 000	50	200	150	400	0	200	200	500	150	400
Lot 2 – SST (Sauveteur Secouriste du Travail)	300	1 000	700	1 500	5 000	10 000	300	900	700	1 500	300	900	200	1 000	200	900
Lot 3 – AFGSU niveau 2 (Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence de niveau 2)	Non adhérent		Non adhérent		Non adhérent		Non adhérent		Non adhérent		Non adhérent		Non adhérent		Non adhérent	
Lot 4 – GQS (Gestes Qui Sauvent)	0	200	50	200	2 000	3 000	Non adhérent		0	150	Non adhérent		0	150	0	150
Lot 5 – SSIAP 1 et 2 (Sécurité Incendie et Assistance à Personne)	Non adhérent		Non adhérent		2 000	3 400	Non adhérent		Non adhérent		Non adhérent		Non adhérent		Non adhérent	
Lot 6 – Sécurité incendie en établissement de santé (ERP type J – Formation sécurité incendie Ehpad et Marpa)	Non adhérent		Non adhérent		Non adhérent		Non adhérent		Non adhérent		Non adhérent		Non adhérent		Non adhérent	
Lot 7 – PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique)	0	1 200	500	2 800	10 000	18 500	300	1 000	100	2 000	300	1 000	300	1 400	500	1 500
Lot 8 – PRAP 2 S (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique secteur Sanitaire et Social)	Non adhérent		Non adhérent		Non adhérent		Non adhérent		Non adhérent		Non adhérent		Non adhérent		Non adhérent	
Lot 9 – HACCP (Hygiène et sécurité alimentaire)	Non adhérent		Non adhérent		1 300	4 000	Non adhérent		800	2 200	200	1 000	200	1 500	200	1 000
Lot 10 – Manipulation extincteur	400	700	800	1 400	7 000	10 000	200	500	400	800	200	500	400	800	400	900
Lot 11 – Travail en hauteur (échafaudage)	0	1 000	0	800	0	3 000	0	400	0	600	Non adhérent		Non adhérent		0	400
Lot 12 – Habilitations électriques	140	1 000	1 500	3 300	12 000	24 000	300	1 000	500	1 900	150	1 100	500	1 400	300	1 300
Lot 13 – FIMO FCO (Formation Initiale Minimale Obligatoire /Formation Continue Obligatoire)	Non adhérent		Non adhérent		Non adhérent		Non adhérent		Non adhérent		Non adhérent		Non adhérent		Non adhérent	
Lot 14 – Engins de chantier, chariot, PEMP (grue auxiliaire)	1 000	3 800	1 500	5 300	14 000	36 500	500	1 400	700	2 800	200	900	400	1 200	400	1 200
Lot 15 – Certificat individuel pour l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et certibiocide	0	2 000	Non adhérent		400	3 000	0	600	0	600	Non adhérent		Non adhérent		Non adhérent	
Lot 16 – AIPR (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux)	150	800	600	1 900	5 000	9 000	200	600	100	700	300	800	300	800	300	900
Lot 17 – Signalisation temporaire de chantier	0	800	0	1 000	900	4 500	200	500	200	1 000	0	500	0	300	0	500
Lot 18 - Amiante sous-section 4	Non adhérent		Non adhérent		0	6 000	Non adhérent		Non adhérent		Non adhérent		Non adhérent		Non adhérent	
<b>TOTAL</b>	<b>2 090</b>	<b>12 900</b>	<b>5 800</b>	<b>19 400</b>	<b>62 600</b>	<b>139 900</b>	<b>2 050</b>	<b>7 100</b>	<b>3 650</b>	<b>14 650</b>	<b>1 650</b>	<b>6 900</b>	<b>2 500</b>	<b>9 050</b>	<b>2 450</b>	<b>9 150</b>
INTITULE DES LOTS	CCAS Les Epesses		CCAS Les Herbiers		CCAS Mouchamps		CIAS Pays des Herbiers		CCAS Vendrennes		Communauté de Communes du Pays des Herbiers		SIVU Beaufrepaire / Mesnard la Barotière		ENSEMBLE DU GROUPEMENT DE COMMANDES	
	Montant Minimum du marché	Montant Maximum du marché	Montant Minimum du marché	Montant Maximum du marché	Montant Minimum du marché	Montant Maximum du marché	Montant Minimum du marché	Montant Maximum du marché	Montant Minimum du marché	Montant Maximum du marché	Montant Minimum du marché	Montant Maximum du marché	Montant Minimum du marché	Montant Maximum du marché	Montant Minimum du marché	Montant Maximum du marché
Lot 1 – PSC1 (Prévention Secours Civiques de niveau 1)	0	500	1 200	4 300	500	1 000	500	1 100	250	600	1 500	3 000	150	800	7 900	19 600
Lot 2 – SST (Sauveteur Secouriste du Travail)	300	900	4 500	9 000	200	900	200	700	0	500	1 300	3 000	0	1 000	14 200	33 700
Lot 3 – AFGSU niveau 2 (Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence de niveau 2)	Non adhérent		1 400	6 000	Non adhérent		Non adhérent		Non adhérent		Non adhérent		0	1 600	1 400	7 600
Lot 4 – GQS (Gestes Qui Sauvent)	Non adhérent		0	800	Non adhérent		Non adhérent		Non adhérent		400	600	Non adhérent		2 450	5 250
Lot 5 – SSIAP 1 et 2 (Sécurité Incendie et Assistance à Personne)	Non adhérent		0	2 400	Non adhérent		Non adhérent		Non adhérent		Non adhérent		Non adhérent		2 000	5 800
Lot 6 – Sécurité incendie en établissement de santé (ERP type J – Formation sécurité incendie Ehpad et Marpa)	800	1 600	Non adhérent		900	1 800	800	1 600	1 000	2 100	Non adhérent		3 500	7 700	7 000	14 800
Lot 7 – PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique)	500	2 400	900	2 900	Non adhérent		800	2 800	0	1 000	2 500	6 000	0	900	16 700	45 400
Lot 8 – PRAP 2 S (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique secteur Sanitaire et Social)	Non adhérent		Non adhérent		Non adhérent		Non adhérent		Non adhérent		Non adhérent		1 000	9 000	1 000	9 000
Lot 9 – HACCP (Hygiène et sécurité alimentaire)	1 300	3 200	3 000	7 000	1 000	3 000	1 000	3 000	900	3 500	Non adhérent		400	2 000	10 300	31 400
Lot 10 – Manipulation extincteur	Non adhérent		100	10 000	Non adhérent		0	400	Non adhérent		1 500	2 500	Non adhérent		11 400	28 500
Lot 11 – Travail en hauteur (échafaudage)	Non adhérent		Non adhérent		Non adhérent		Non adhérent		Non adhérent		Non adhérent		Non adhérent		0	6 200
Lot 12 – Habilitations électriques	300	1 200	500	2 800	350	1 700	200	800	200	1 000	1 500	4 600	300	1 300	18 740	48 400
Lot 13 – FIMO FCO (Formation Initiale Minimale Obligatoire /Formation Continue Obligatoire)	Non adhérent		Non adhérent		Non adhérent		Non adhérent		Non adhérent		2 500	15 000	Non adhérent		2 500	15 000
Lot 14 – Engins de chantier, chariot, PEMP (grue auxiliaire)	Non adhérent		200	1 200	Non adhérent		Non adhérent		Non adhérent		2 800	12 800	Non adhérent		21 700	67 100
Lot 15 – Certificat individuel pour l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et certibiocide	Non adhérent		0	600	Non adhérent		Non adhérent		Non adhérent		Non adhérent		Non adhérent		400	6 800
Lot 16 – AIPR (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux)	Non adhérent		Non adhérent		Non adhérent		Non adhérent		Non adhérent		0	3 500	Non adhérent		6 950	19 000
Lot 17 – Signalisation temporaire de chantier	Non adhérent		Non adhérent		Non adhérent		Non adhérent		Non adhérent		0	2 000	Non adhérent		1 300	11 100
Lot 18 - Amiante sous-section 4	Non adhérent		Non adhérent		Non adhérent		Non adhérent		Non adhérent		Non adhérent		Non adhérent		0	6 000
<b>TOTAL</b>	<b>3 200</b>	<b>9 800</b>	<b>11 800</b>	<b>47 000</b>	<b>2 950</b>	<b>8 400</b>	<b>3 500</b>	<b>10 400</b>	<b>2 350</b>	<b>8 700</b>	<b>14 000</b>	<b>53 000</b>	<b>5 350</b>	<b>24 300</b>	<b>125 940</b>	<b>380 650</b>

Les dix-huit lots seront conclus pour une durée ferme de 4 ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2028.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment les articles L.2113-6 et L.2113-7, L.2120-1 2°, L2123-1 2°, R.2123-1 3°, R.2131-14, R.2162-1 à R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14,

Vu le projet de convention constitutive du groupement de commandes ci-annexé,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité,

- Adhère au groupement de commandes dont les membres sont les communes de Beaurepaire, des Epesses, des Herbiers, de Mesnard-la-Barotière, de Mouchamps, de Saint Mars la Réorthe, de Saint Paul en Pareds, de Vendrennes, les CCAS des communes des Epesses, des Herbiers, de Mouchamps, de Vendrennes, la Communauté de Communes du Pays des Herbiers, le CIAS du Pays des Herbiers et le SIVU Beaurepaire / Mesnard-la-Barotière, pour les prestations de formation de leurs agents en matière de santé / sécurité,

- désigne la Commune des Herbiers comme coordonnateur du groupement de commandes,

- décide que la « Commission MAPA » compétente sera constituée d'un membre de l'Assemblée délibérante de chaque collectivité membre du groupement élu en son sein,

- élit pour la représenter au sein de la « Commission MAPA » du groupement de commandes :

- **Membre Titulaire : Laydie PASQUIER**

- **Membre suppléant : Vincent MICHEL**

-

- autorise M. le Maire, à signer la convention constitutive du groupement de commandes ci-annexée,

- autoriser M. le Maire, à signer les marchés tels qu'ils auront été attribués par la Commission MAPA du Groupement, ainsi que toutes les pièces relatives à leur exécution.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Le Maire

Patrice BERTRAND

Signé électroniquement par : Patrice  
Bertrand  
Date de signature : 10/07/2024  
Qualité : Maire de St Mars la Réorthe

